

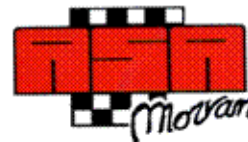


2018

47^e RALLYE NATIONAL
7^e RALLYE VHC
4^e RALLYE VHRS
1^{er} RALLYE LTRS
D'AUTUN SUD-MORVAN



Autun,
Barnay,
Savilly,
Bar le régulier,
Viliers en Morvan,
Chissey,
Cussy en Morvan,
Ménessaire,
Moux en Morvan,
Lucenay l'Evêque,
Sommant,
Autun.



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ASA Morvan,
1 rue des Pierres,
71400 AUTUN
asamorvan@free.fr

Visa FFSA

Visa Ligue BFC



VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 54
du 12/05/2018

AUTUN les 24, 25 et 26 AOUT 2018

47^{ème} RALLYE NATIONAL
D'AUTUN SUD-MORVAN
COEFFICIENT 4 PEA

REGLEMENT PARTICULIER

I. PROGRAMME DU RALLYE ET HORAIRE

Ce règlement particulier complète le règlement standard

- Parution du règlement : lundi 25 juin 2018
- Clôture des engagements: lundi 20 août 2018
- Publication : liste des engagés : mardi 21 août 2018
(<https://asamorvan.com> sur le site de l'ASA Morvan)
- Reconnaissances organisées les 18 et 19 août 2018
- Distribution du carnet d'itinéraire (Road book) les 18 et 19 août 2018
- Dates et heures des reconnaissances : les 18 et 19 août 2018 de 08h00 à 20h30.
Le 24 août 2018 de 8h à 20h30

PC Presse situé au parc des expositions de l'Eduen, les heures d'ouverture pour récupérer les accréditations :

- Vendredi 24 août de 15h à 18h30
- Samedi 25 août de 8h30 à 12 heures

Restitution des chasubles et de la caution :

- Dimanche 26 août jusqu'à la fin du rallye

Vendredi 24 août 2018

- Spéciale d'essai : 14h00 à 17h30
- Vérification administratives, retrait des documents : 16h00 à 22h00
- Vérifications techniques des voitures : 16h15 à 22h30
- 1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs : 24 Aout 2018 à 18h00
- Mise en parc fermé de Départ. 16h30 à 22h45

Samedi 25 août 2018.

- Réunion des Chronométreurs : 25 août 2018 à 08h00 au PC
- Réunion des ouvreurs et officiels sur le terrains : 25 août 2018 à 08h00 au PC
- Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ avec l'ordre et heure de départ : 25 août à 23h00
- Briefing des pilotes: Remis lors des vérifications administratives
- Briefing des commissaires : Remis lors de l'accueil.

Samedi 25 août 2018

- Départ du rallye (première voiture VHC). (09h15)
- Départ de la première voiture national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) (20h13)

Dimanche 26 août 2018

- Départ du rallye (première voiture VHC). (7h45)
- Départ de la première voiture national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) (15h03)

- Publication des résultats provisoires du Rallye 30' après l'arrivée du dernier concurrent, ils deviennent définitif 30' après l'affichage des résultats provisoires et approbation par le collège des Commissaires Sportifs
 - Remise des prix : environ 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs, sur le podium du Parc Expo l'Eduen. Seul les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.
-

Tableaux Officiels d’Affichage

- Du 17 août au 23 août 2018 au siège de l’Asa Morvan, 1, rue des Pierres 71400 Autun
- Du vendredi 24 août au dimanche 26 août 2018, Parc des Expositions l’Eduen à Autun.

Secrétariat du Rallye : 1, rue des Pierres à Autun - Tel : 03 85 52 19 60 ou 06 03 07 77 45

II. ORGANISATION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

DEFINITION :

L’Association Sportive Automobile Morvan organise les 24, 25 et 26 août 2018, en qualité d’organisateur administratif sportif, le :

47^{ème} Rallye National d’Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d’organisation n° 394 du 18/05/2018 ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté n° 54 du 10/05/2018

COMITE D’HONNEUR :

Mr Eric BOUCOURT Sous-Préfet d’Autun
Mr Vincent CHAUVET : Maire d’Autun
Mr Pascal POMAREL : Adjoint chargé des Sports et des Loisirs.
Mr Alain MENECHIER : Directeur du Services des Sports
Mr Nicolas DESCHAUX : Président de la Fédération Française du Sport Automobile
Mr Bernard DEMEZOIS : Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile et Vice-président du bureau exécutif de la Fédération Française du Sport automobile
Mmes/Mrs les Conseillers Généraux et Régionaux
Mrs les Directeurs du Service des Routes et des Infrastructures des Départements 58, 71 et 21
Mr le Directeur des Services Techniques de la Ville d’Autun
Mrs les Commandants des S.D.I.S des Départements 21, 58 et 71

COMITE D’ORGANISATION :

ASA MORVAN

1 rue des Pierres 71400 AUTUN

Tel/Fax : 03 85 52 19 60 ou 06 03 07 77 45

Président : M. Raphaël DIARD (Tél: **06 58 83 57 47**)
Vice-président : M. Jean-Christophe CHAFFIOTE (Tél: **06 82 24 18 31**)
Présidents d’honneurs : M. Gérard PLISSON et Jean-Pierre LEMAITRE
Trésorier : M. Laurent REBOURG
Secrétaire : Mme. Leslie BRUNEAU (Tél : **06 03 07 77 45**)
Responsable sécurité : M. Jean-Christophe CHAFFIOTTE
Responsable commissaire : M. Gaëtan ANDRE (Tél: **06 60 48 37 89**)
Responsable Chrono : M. Sébastien GODFRIN
Responsable logistique parc : M. Jean-François DECERF
Adjoint responsable logistique parc : M. Fabrice LEDIEU
Responsable LTRS : M. Alain MALSOT
Chargés des relations avec la Presse : M. Jean MONTCHARMONT
Chargé de l’accueil des Officiels : Mme Marie-Claire PLISSON

Et tous les membres de l'ASA Morvan.

1.1 OFFICIELS :

<u>Obervateur FFSA :</u>	PERRIN Patrick	Licence N° 6678
<u>Commissaires sportifs</u> : Président :	DUFRESNE Régis	Licence N° 12484
Membre :	CHARLEUX Josiane	Licence N° 9434
Membre :	SIMON Gérard	Licence N° 12017
<u>Directeur de Course :</u>	PLISSON Gérard	Licence N° 12983
Directeur de Course Adjoint :	THOMAS Maryse	Licence N° 3123
Directeur Délégué aux VHC :	THOMAS Maryse	Licence N° 3123
Directeur Délégué aux VHRS :	SEGUIN Daniel	Licence N° 2477
Médecin Chef :	Dr SAVAJOLS	
 <u>Adjoints à la direction de course au PC</u>		
Adjoint Direction ES1 :	PICHELIN Martine	Licence N° 18416
Adjoint Direction ES2 :	BERTRAND Jacques	Licence N° 14532
Adjoint Direction ES3 :	PRIOUX Roseline	Licence N° 17879
Responsable Affichage :	THOMAS Thierry	
 <u>Directeurs de Course délégués aux ES</u>		
Directeur ES1 :	COULET Christian	Licence N° 3650
Dir.ec.Adj ES1 :	BARNEAU Michel	Licence N° 174402
Directeur ES 2 :	GUELAUD Pierre	Licence N° 15125
Direct Adj ES 2 :	GODOT Pierre	Licence N° 23434
Directeur ES3 :	HAMON Christian	Licence N° 29685
Direct.Adj ES3 :	PIGENET Jean-Michel	Licence N° 37172
 Responsable Administratif :	 BRUNEAU Leslie	 Licence N° 229534
 Commissaires Techniques :	 GUYOT Michel (Responsable) LEGRAND Jean Paul PAILLARD Jean Louis FLECHE Vivien PERROT Christian	 Licence N° 4432 Licence N° 37568 Licence N° 41803 Licence N° 234075 Licence N° 12848
 Chargés des Relations Concurrents :	 DREAU Brigitte ALAIN Marie Laure	 Licence N° 2282 Licence N° 228679
 Véhicule Tricolore :	 BROSSARD Jean-Paul	 Licence N° 4763
Véhicule Info Sono :	JOURDAN Aurélien	Licence N° 41668
Véhicule Damier :	PRIOUX Patrice	Licence N° 17877
Véhicule Infos :	TRINQUESSE Camille	Licence N° 3175
Juge de Faits :	PORA Gérard	Licence N° 57091
Juge de Faits :	MICHON Elie	Licence N° 4766
 Responsable des Classements :	 SOFT Patrick	
Classement VHRS :	BLUNIK, Bernard Vialar Sport	
Equipes Médicale :	AM 71	
Liaisons et VHF	LVMC	
Tracking :	VDS Racing	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.2p ELIGIBILITE

Le rallye compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes coefficient 4**
- **Le Challenge Bourgogne Franche Comté**
- **Championnat de France des Rallyes**

1.3 VERIFICATIONS

1) A la prise du road-book, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants.

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Passeport technique FFSA de la voiture.
- Licences (pilote et copilote).
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

2) Les vérifications administratives et techniques auront lieu le vendredi 24 août de 16h à 22h45 au Parc des Expos l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan (<https://asamorvan.com>).

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2 : Assurances

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 : Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement-inscription.

3.1.5 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de ASA Morvan, **avant le lundi 20 août 2018 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi)**.

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le mardi 21 août. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10 Le nombre d'engagés est limité à 160 voitures. (National + VHC + VHRS)

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés : (système de tracking VDS Racing inclus)

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 590 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 540 € si 1 licencié ASA Morvan
: 520 € si 2 licenciés ASA Morvan
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1180€

Chèque libellé à l'ordre de : Asa Morvan

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. Ordre des Départs

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape de rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2^{ème} étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "Rallye 2" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

ARTICLE 4 : Voitures et équipements

4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules R/GT FIA seront confondu avec la classe GT+ sans marquer de point à la coupe de France des rallyes.

4.2P **Pneumatiques :**

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes F.F.S.A.

Rappel : Article 4.3.5 de la réglementation des rallyes. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1ère infraction 1minute de pénalité

2ème infraction exclusion

4.3 **Assistance :**

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour 50m² par voiture ou 90m² pour 2 voitures, conformément au §4.3 de la réglementation. Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 12€ du m².

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire:

De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.

De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.

De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc dédicaces de Moux en Morvan:

Le parc de dédicaces sera prévu à Moux en Morvan (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

4.4 Echappement

Conforme à la réglementation standard.

ARTICLE 5 : Identification des Voitures et Publicité

5.1. Identification des Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 4.6.1P Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiqués par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6 : Sites et infrastructures

6.1 Description

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expos de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2018 représente un parcours total de **402.4** Kms.

Il est organisé en 2 étapes,

1^{ère} étape le samedi 25 août de 1 section (7 ES).

2^{ème} étape le dimanche 26 août de 2 section (6 ES).

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de **157** Kms.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 25 août

- | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------|
| - Barnay – Villiers Savilly | ES 1/4 : 14.65 kms x 2 | = 29.3 kms |
| - Chissey - Cussy- Ménessaire – Moux | ES 2/5 : 15 kms x 2 | = 30 kms |
| - Lucenay-Sommant | ES 3/6 : 9.240 kms x 2 | = 18.48 kms |
| - Théâtre Romain "Augustodunum" | ES 7 : 1.6 kms | |

Dimanche 26 août

- | | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|-------------|
| - Barnay – Villiers Savilly | ES 8/11 : 14.65 kms x 2 | = 29.3 kms |
| - Chissey - Cussy- Ménessaire – Moux | ES 9/12 : 15 kms x 2 | = 30 kms |
| - Lucenay-Sommant | ES 10/13 : 9.240 kms x 2 | = 18.48 kms |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du road book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage. **3 passages par ES maximum**

Remarque :

La reconnaissance de la spéciale spectacle Théâtre Romain "Augustodunum" ce fera obligatoirement et exclusivement à pieds pour la protection des monuments historiques.

6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants ;

Date et horaires de reconnaissances

Samedi 18 août 2018 (8h à 20h00)
Dimanche 19 août 2018 (8h à 20h00)
Vendredi 24 août (8h à 20h00)

Distribution du carnet d'itinéraire (Road book).

A la prise du road book, prévoir la remise de la **Fiche Speaker complétée**

Le carnet d'itinéraire sera distribué aux jours et heures suivants :

Samedi 18 août 2018	07h00-12h00	: ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
Dimanche 19 août 2018	07h00-12h00	: ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
Vendredi 24 août 2018	07h00-12h00	: ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
	14h00-16h00	: Parc des exposition l'Edeun à Autun

ARTICLE 7 : Déroulement du Rallye

7.2 Disposition Générales Relatives aux Contrôles.

Conforme règlementation FFSA

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires et officiels sont :

- Chasubles conformes aux RTS.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5 Epreuves spéciales.

Epreuve spectacle **Théâtre Romain "Augustodunum"**

Lors de cette épreuve spéciale se déroulant en boucle (appelée Super Spéciale) et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : Temps réellement réalisé
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : Temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs sont données par le Directeur de Course de l'épreuve et l'heure réelle de départ sera prise en compte pour le calcul du temps réalisé.

ARTICLE 8 : Réclamations–Appels
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : Classement
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 : Prix et Coupes

10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés et ayant droit à un prix et présents à la remise des prix, seront récompensés par des coupes ou des trophées. Le chèque de remise des prix correspondant au résultat de l'équipage sera envoyé par la poste la semaine suivant le Rallye.

Remise des prix : 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des commissaires Sportifs, sur le podium du Parc des Expos l'Eduen. Seul les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.

La répartition des prix sera la suivante.

Droit d'engagement = engagement payé par l'équipage à l'inscription du rallye et ayant droit à un prix.

	1er	2ème	3ème	4ème
Scratch :	500€	400€	200€	100€
Groupe :	1 droit d'engagement (si - de 4= la moitié)	200€ (si + de 6)	100€ (si + de 10)	50€ (si + de 15)
Classe	1 droit d'engagement (si - de 4 = la moitié)	200€ (de 4 à 6)	150€ (de 7 à 12)	50€ (si + de 12)

1ère Equipage Féminin 400€ (200€ si – de 4) +1 coupe (pilote et copilote)

Challenge « Handisporauto » (Equipe ayant 1 pilote licencié RCCRES)

1er Equipage au classement général =150€ 2ème 100€

La remise des prix se déroulera sur le podium au Parc des Expos l'Eduen

Il est prévu trois récompenses pour les commissaires

Les primes scratch, groupe et classe, ainsi que les coupes sont cumulables.

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : PLUS DE 15000€.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan la semaine suivante au maximum : <https://asamorvan.com>

GROUPES	INTERNATIONAL			NATIONAL - REGIONAL				
	N	A	T1-T2-T4	N / FN	A / FA	R1, R2, R3, R5	F2000, GT de Série, GT Plus	Rallye TT T1-T2-T3 SSV
Armature de Sécurité	ANNEXE J			RP	RP	ANNEXE J	RP	RP
Harnais 5 points minimum homologués FIA Norme 8853/98	X			X			X	X
Harnais 6 points minimum homologués FIA Norme 8853/98	REC			REC	REC	REC		REC
Pare brise en verre feuilleté								RP
Film anti-déflagrant	X			X			X	
Extincteur 2 kg (poudre ou liste N°6)								RP
Extincteur AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16 3kg mini	Obl LISTE N°16			X	X	ANNEXE J	X	
Coupe circuit	X			X			X	X
Vêtements et gants ininflammables (Norme obligatoire se référer au règlement combinaison. Normes FIA broderie uniquement, voir identification des combinaisons).	X			X *1				X*1
Cagoule homologuée FIA en cours de validité	X			X				X
Sous vêtements homologués FIA en cours de validité	X			REC *2				X
Chaussure homologuée FIA en cours de validité	X			X				X
Fixations supplémentaires : 2 par capot	REC	X		REC	X	ANNEXE J	RP	RP
Anneau de remorquage AV-AR								
Double circuit de freinage	X			X				X
2 rétroviseurs extérieurs								
Triangle de signalisation								X
Mousse d'arceau								X
Type de réservoir carburant	ANNEXE J			ANNEXE J		ANNEXE J	RP	RP
Canalisation de carburant								
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	X			X		X	X	T1-T2 = X T3-SSV = RP
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité								
Siège homologué FIA en cours de validité							RP	X

Légende : X ou Obl = obligatoire ; REC = recommandé ; RP = se reporter à la réglementation particulière à ce groupe.
Pour d'autres produits, voir RP et Annexe J (liste N°6).
Il est rappelé qu'en cas de doute sur un point de sécurité mentionné dans le tableau ci-dessous, il convient de se reporter au texte du règlement qui fait foi.

* 1 Combinaison et gants Norme FIA 8856-2000 Obligatoire.

* 2 haut de sous-vêtements (t-shirt manche longue) norme FIA 8856-2000 Obligatoire.